

**Liste des FAQ
sur la situation actuelle des écoles et des maternelles
face à la pandémie de Coronavirus.**

La rentrée scolaire et maternelle tourne autour de la pandémie de Coronavirus. Afin de vous éviter de longues recherches sur le sujet, vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions les plus fréquemment posées par les éducateurs, enseignants, parents ou élèves. En cas d'urgence, veuillez contacter le numéro de téléphone central : **0241/510051**.

1. Quelles sont les mesures prévues en cas de suspicion d'infection au COVID-19 au sein des maternelles/écoles ?

Des mesures organisationnelles telles qu'une quarantaine obligatoire pour des individus, des groupes, des classes, niveaux, ou encore la fermeture d'une infrastructure ou d'une partie d'une infrastructure ne sont prises que sur instructions du service de santé publique et après examen approfondi de la situation.

Si des signes de la maladie apparaissent (fièvre, toux sèche, difficultés respiratoires, perte de goût/d'odorat, maux de gorge, courbatures, nausées/vomissements, diarrhée), la personne concernée doit absolument rester chez elle.

Si les enfants présentent des symptômes (même légers) de la maladie, la direction de l'école/de la maternelle doit informer les parents de l'absolue nécessité de faire appel à un médecin généraliste ou à un pédiatre. La quarantaine et l'isolement – également des personnes en contact avec l'élève concerné – ne doivent être appliqués qu'après avoir reçu des instructions adaptées par le service de santé publique.

2. Que se passe-t-il si un élève de l'école/de la maternelle est testé positif au SARS-Cov2 ?

Pour les écoliers :

Tant que les règles de distanciation sociale et d'hygiène ont été correctement respectées, conformément aux recommandations de l'Institut Robert Koch, seules les personnes de contact « K1 » (à savoir les personnes en contact proche avec l'élève contaminé) ne peuvent se rendre à l'école. En particulier si un

couvre-bouche (un masque, par exemple) a été porté lors des contacts à moins d'1,5m avec la personne contaminée, par exemple dans les écoles secondaires. La direction de l'école est contactée par le service de santé publique pour s'en assurer.

Dans tous les cas, le service de santé publique contactera la personne positive ou son tuteur légal et lui demandera s'il y a eu des contacts étroits correspondants dans le milieu privé ou professionnel/scolaire.

C'est pourquoi il est nécessaire de dessiner un plan de la classe afin d'assurer une meilleure traçabilité.

Le nombre de personnes K1 dans la zone de l'école primaire dépend des mesures d'hygiène de l'école concernée. Moins il y a de groupes mixtes et plus les contacts étroits sont évités, plus le nombre de personnes en contact étroit est réduit. Cela peut se faire, par exemple, avec une disposition prescrite des sièges dans la classe.

Pour les élèves de maternelle :

Si un cas positif est confirmé par écrit dans une maternelle (qui fonctionne normalement sans distanciation ni masque), l'infrastructure ou la partie d'infrastructure concernée est fermée jusqu'à ce que tous les K1 aient été identifiés, contactés et mis en quarantaine. La direction de la maternelle, contactée par le service de santé publique, fournit les informations de l'organisme responsable de la maternelle.

NB : Le service de santé publique contacte chaque contact K1 enregistrée en prend les mesures nécessaires. Il n'est donc pas nécessaire de mener des enquêtes supplémentaires en attendant.

3. Que se passe-t-il si un enseignant/éducateur est testé positif au SARS-Cov2 ?

Tout ce qui précède s'applique également au personnel enseignant.

Toutefois, il convient de veiller à ce que les règles de distanciation sociale, notamment dans les salles du personnel enseignant (salles des professeurs, etc.), ou à porter un couvre-bouche si la distanciation n'est pas respectée. La priorité doit être donnée à la distanciation ; un plan de table fixe et documenté est également utile à cet égard.

Les salles du personnel enseignant doivent être régulièrement et bien ventilées, tout comme les salles de classe.

Les personnes contaminées dans les maternelles/écoles sont généralement des adultes. Ces infections se produisent notamment lors des réunions du personnel ou pendant les pauses ! Un rappel régulier et explicite au respect des règles de distanciation sociale et d'hygiène est nécessaire !

4. Quelles sont les recommandations pour les cours de sport ou de natation ?

Les cours de sports doivent être dispensés en plein air jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Une ventilation adéquate des salles de sport est essentielle, et une ventilation croisée régulière est nécessaire. Le risque d'infection par surface étant plus faible, les poignées de porte et les surfaces de contact de ce genre ne doivent pas être nettoyées à fond mais régulièrement désinfectées. Les équipements de sport peuvent être partagés, mais il est conseillé de les nettoyer avant et après leur utilisation et de laver les mains des élèves.

Les cours de natation en salle ne devraient généralement pas être dispensés avant les vacances de la Toussaint en raison de problèmes particuliers (rencontre d'autres baigneurs, transport des élèves vers la salle, problématique des vestiaires, ...).

5. Les écoles/maternelles seront-elles fermées si un élève/enseignant ou un enfant/éducateur de maternelle se révèle positif au SRAS-Cov2 ?

Le service de santé publique décide de la mise en quarantaine ou de l'isolement des enfants, des élèves et des enseignants sur la base des mesures d'hygiène des écoles ou des maternelles.

Pour les écoles :

En cas de doute sur le respect des règles d'hygiène et de distanciation dans des cas individuels, il se peut que des groupes/classes individuels doivent éviter l'école. Le service de santé publique déterminera alors les personnes à contacter (voir ci-dessus). Les personnes concernées seront placées en quarantaine. Les autres élèves/enseignants pourront alors participer normalement aux cours.

En raison de l'utilisation obligatoire des masques dans les écoles secondaires, une fermeture générale de l'école est très peu probable.

Pour les maternelles :

Comme les distances ne peuvent être maintenues dans les maternelles, un groupe sera fermé par le service de santé publique. Les enfants/éducateurs de ce groupe seront généralement considérés comme des personnes de contact étroit (K1) et seront placés en quarantaine, étant donné qu'un contact étroit de 15 minutes (« face à face ») peut avoir eu lieu ici pour chaque membre du groupe. Si les enfants sont également entrés en contact avec d'autres groupes – par exemple lors des récréations – le service de santé publique décidera si l'ensemble de l'établissement doit être fermé. Cette mesure est valable pour la durée du suivi des personnes de contact et ne pourrait être évitée que si l'on renonçait à la rencontre des différents groupes.

6. Les toilettes, les bureaux ou les pupitres doivent-ils être désinfectés séparément si un élève/enseignant est testé positif au SRAS-Cov2 ?

Non. Toutefois, un nettoyage approfondi de toutes les zones utilisées par la personne concernée est nécessaire.

7. Comment les masques fournis par les Land/communes sont-ils utilisés dans les écoles ?

La direction de l'école s'occupe de la gestion des masques FFP2 pour les enseignants et les élèves. Ces masques sont utilisés comme réserve. Les masques FFP2 ne doivent être utilisés qu'au niveau secondaire, en particulier pour les jeunes élèves, en raison des températures actuelles et de la résistance respiratoire considérable. Les masques de tous les jours offrent – surtout s'ils sont portés par toutes les personnes concernées – une protection suffisante !

8. Comment sont effectués les tests non programmés par un évènement pour les enseignants ?

Tout le personnel des écoles et des maternelles – et ce, indépendamment de l'employeur – a droit à un dépistage volontaire en dehors des heures de travail, et tous les 14 jours. Le formulaire correspondant est rempli pour tout le personnel par la direction de la maternelle/école. Les tests sont effectués par des médecins auprès de leur cabinet privé. Le service de santé publique n'est pas impliqué.

9. Comment sont organisées les cantines scolaires compte tenu des restrictions considérables ?

Dans les cantines scolaires, les distances requises ne peuvent souvent pas être respectées. Des heures de table décalées ou les aliments conditionnés pour la consommation en classe sont des alternatives possibles. Dans ces cas, il faut prévoir des installations supplémentaires pour l'élimination des restes de nourriture dans les salles de classe et organiser le retour de la vaisselle utilisée. C'est à la direction de l'école de décider du mode d'approvisionnement de la nourriture; Il est recommandé d'avoir une disposition fixe des sièges (par exemple par classe).

10. Peut-on utiliser du matériel didactique tel que des microscopes, etc. ?

Les mêmes mesures s'appliquent que pour les équipements de sport. L'utilisation de l'équipement par un étudiant est possible, avant ou après que l'équipement soit désinfecté ou nettoyé avec un produit de nettoyage commun. En outre, les élèves doivent se laver soigneusement les mains avant et après.

11. Que se passe-t-il en cas de notification de la part de l'application Coronavirus ?

Chaque personne recevant une notification de l'application Coronavirus doit aller se faire tester **au plus vite** auprès d'un médecin généraliste, et ce indépendamment du fait qu'elle ait été testé récemment dans le cadre des tests tous les 14 jours du personnel enseignant. Seul le service de santé publique décide d'une mise en quarantaine officielle.

Mise à jour : 18.08.2020 – cette liste de FAQ est régulièrement mise à jour.

Pour plus d'informations :

<https://www.schulministerium.nrw.de/themen/schulsystem/angepasster-schulbetrieb-corona-zeiten>

<https://www.mags.nrw/coronavirus>